

# CONSEIL MUNICIPAL ST JUST SUR DIVE

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 DECEMBRE 2021 à 19H00

**ELUS** : Benoît LEDOUX, Alain VILGRAIN, Marie-Noëlle DUBOSC, Patrick VAQUIER, Coralie NORNIC, Jimmy SAINTON, Bernard ROUX, Corine WAVRESKI

**Absents excusés** : Johnny BEAUMONT, Nicolas CHMIELINA, Jean-Paul BAUGÉ

**Pouvoir** : de Johnny BEAUMONT à Alain VILGRAIN, de Nicolas CHMIELINA à Benoît LEDOUX

**Secrétaire** : DUBOSC Marie-Noëlle

Convocation du 13 décembre 2021

### 1) Centre social Roland Charrier – contribution des communes à l'accueil de loisirs intercommunal

Le centre social et culturel gère le centre de loisirs intercommunal, à l'attention des familles de la commune, ouvert aux enfants de 3 à 13ans le mercredi après-midi et durant les périodes de vacances scolaires (hors Noël).

- ✓ **Tarifs pour les familles résidant sur une commune du canton** (Antoigné, Brossay, Cizay-la Madeleine, Courchamps, Epieds, le Coudray-Macouard, le Puy Notre Dame, Saint Just sur Dive, Saint Macaire du Bois)

Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	Garderie
Inférieur à 367	9,60 €	5,30 €	1,20 €
De 367 à 600	9,70 €	5,95 €	1,30 €
De 601 à 858	14,10 €	10,40 €	1,40 €
De 859 à 1038	15,30 €	11,70 €	1,50 €
Supérieur à 1039	16,90 €	13,30 €	1,60 €

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception du courrier du Centre social Roland Charrier, avec la nouvelle grille de tarification 2021 pour les familles. Le centre social et culturel présente pour la deuxième année consécutive un résultat financier déficitaire à hauteur de -110 000 €. Pour cette raison, le conseil d'administration s'est réuni le 5 mai dernier et a pris différentes mesures afin de rétablir l'équilibre budgétaire de l'association. En outre, celle de diminuer les pertes financières du centre de loisirs intercommunal avec une augmentation des tarifs aux familles de 10%.

Sur l'année 2021, nous avons payé 88,20 € pour 2 enfants de la commune.

Le conseil d'administration a retenu une participation de la commune de Saint Just sur Dive à hauteur de 6,60 € par jour et par enfant selon la présence effective.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la participation de la commune de Saint Just sur Dive à hauteur de 6,60 € par jour et par enfant selon la présence effective.

### 2) Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Rapport 2020 sur les déchets

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du rapport annuel, établi par les services de la Communauté d'Agglomération saumur Val de Loire, concernant le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés « exercice 2020 », approuvé par le Conseil Communautaire en date du 23 septembre dernier (délibération n°2021-108-DC).

La commune étant concernée par le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, Monsieur le Maire, donne lecture du rapport annuel 2020 annexé.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Prend acte du rapport annuel de l'année 2020 établi par les services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

### **3) Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Rapport 2020 sur l'eau potable et l'assainissement**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du rapport annuel, établi par les services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, concernant le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, approuvé par la Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2021 (délibération n°2021-104-DC).

La commune étant concernée par le service public de l'eau potable et de l'assainissement, Monsieur le Maire, donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'année 2020 annexé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- prennent acte du rapport annuel de l'année 2020 établi par le service de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

### **4) Convention de mise à disposition de l'agent d'Epieds**

Depuis le 21/07/2021, nous avons embauché l'agent technique d'Epieds une journée par semaine jusqu'au 31/12/2021. Nous avons la possibilité de renouveler la convention de mise à disposition de l'agent technique d'une journée par semaine à compter du 01/01/2022 jusqu'au 30/06/2022.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- D'accepter la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la commune d'Epieds pour la commune durant la période du 01/01/2022 au 30/06/2022.
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention entre la commune d'Epieds et de Saint Just sur Dive et tous documents nécessaires à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la commune d'Epieds pour la commune durant la période du 01/01/2022 au 30/06/2022.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la commune d'Epieds et de Saint Just sur Dive et tous documents nécessaires à ce dossier.

### **5) Vente terrain A n°1417 (locataire REBEILLEAU Moïse)**

Lors d'un conseil municipal nous avons acté la vente du terrain cadastré A n°1417 de 98m<sup>2</sup> à M. et Mme REBEILLEAU pour un montant de 20 € le m<sup>2</sup>.

M. et Mme REBEILLEAU ont répondu à notre courrier, ces derniers ne sont pas d'accord avec le prix de vente et propose 8 € le m<sup>2</sup> avec bornage compris au frais de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- refuse la proposition de M. et Mme REBEILLEAU de 8 € le m<sup>2</sup>
- décide de continuer la location en fermage

## 6) Point budget 2021

	DEPENSES			RECETTES		
	Budgétisé	Total Réalisé	% réalisé	Budgétisé	Total Réalisé	% réalisé
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>327 126,39 €</b>	<b>199 737,62 €</b>	<b>61,1 %</b>	<b>327 126,39 €</b>	<b>197 981,85 €</b>	<b>60.5 %</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>359 850,02 €</b>	<b>64 939,52 €</b>	<b>18 %</b>	<b>359 850,02 €</b>	<b>91 117,07 €</b>	<b>25.3 %</b>

Reste à payer sur 2021 en fonctionnement : mise à disposition de l'agents technique d'Epieds de novembre et décembre 2021 et quelques autres factures d'achat de matériel

Reste à recevoir en recettes fonctionnement : solde coupe des peupliers, remboursement assurances porte les amis réunis et matériel cambriolages, dotations décembre

Reste à recevoir en recettes d'investissement : vente terrain BOILEVE et CHARRIER

## 7) Personnel communal

Mme MOREAU Magali, adjoint administratif principal, sera absente plusieurs mois, un remplacement devra avoir lieu. Le congé maternité est prévu à partir du mois d'avril 2022 à décembre 2022. Il faut envisager un recrutement rapide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de procéder au recrutement pour le remplacement de Mme MOREAU Magali.
- Autorise M. le Maire de signer tous documents en rapport à ce recrutement.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a fait part de son investissement au sein de la commune et de son souhait de cohésion entre tous les membres du conseil municipal pour le bien de la commune.

Travail des commissions :

- Finances bâtiment communal derrière la mairie : Marie-Noëlle DUBOSC
- Voirie, chemin, haie et fossé de l'église : Alain VILGRAIN
- Budget 2022 : Benoit LEDOUX et Marie-Noëlle DUBOSC
- Sécurité de la traverse, stationnement sur les trottoirs : Alain VILGRAIN
- Subventions aux associations et association les amis réunis : Patrick VAQUIER

Point sur l'achat du matériel

Point sur les zones humides

Point sur les coupes de peupliers

Vœux de la mairie annulés

Point sur le jardin des souvenirs et du colombarium

Point sur le marché de Noël